

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-12-6-3

Séance du vendredi 7 novembre 2008

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES (Répartition de crédits) C032

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I – 6è/09 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 – Environnement Naturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve l'attribution, au Syndicat mixte des Brigades Vertes, d'une subvention d'investissement de 17.396 € au maximum, soit 80% de la dépense totale estimée à 21.745 € TTC, en vue de l'acquisition de matériel de transport pour la lutte anti-moustiques. Cette subvention sera prélevée sur le chapitre 204, fonction 738, nature 20415 en investissement.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions